



LE RÔLE DES ADMINISTRATEURS

STATUTS, RESPONSABILITÉS, DÉLÉGATIONS

Chaque association, chaque fondation a son système de références et de valeurs et porte un projet associatif, que les administrateurs doivent incarner. Ils sont amenés à prendre de nombreuses décisions au nom de la structure dont ils sont les mandataires.

Le rôle des administrateurs est déterminé par les statuts, qui doivent être

façonnés pour être au service du projet associatif. Les délégations de pouvoirs et le document unique de délégation (DUD) sont également des outils indispensables pour définir le fonctionnement du binôme président / directeur.

Cette formation vise à aider les dirigeants associatifs à s'approprier ces différents outils, et à les éclairer sur leurs attributions et leurs responsabilités juridiques.

OBJECTIFS

- Acquérir les outils et les bonnes pratiques pour une gouvernance au service du projet associatif
- Comprendre comment adapter les statuts et le règlement intérieur au fonctionnement de la structure et identifier les points de vigilance
- Appréhender le périmètre de la responsabilité civile et pénale des administrateurs
- Identifier les champs de compétences respectifs de la gouvernance et de la dirigeance
- S'approprier les outils de délégation

CONTENU

Les statuts : le contrat passé entre les membres

- Adapter les statuts et le règlement intérieur au fonctionnement et à la taille de la structure
- En fonction des participants : le cas des associations et fondations reconnues d'utilité publique, et des associations d'Alsace Moselle

Les instances associatives

- Assemblée générale, conseil d'administration, bureau, président
- Élection, composition, représentation des usagers et des salariés
- Répartition des attributions entre les instances
- Fonctionnement des instances : convocation, quorum, majorité
- Rôle des commissions et comités

La responsabilité juridique des administrateurs

- La distinction entre l'association personne morale et les administrateurs
- Les dirigeants de fait
- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Les risques financiers

Les délégations

- L'articulation entre gouvernance et dirigeance : le binôme président / directeur
- Les délégations de pouvoirs et le document unique de délégation (DUD)



5 & 6 octobre



St Gilles les Hauts



650€ par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances de base du secteur privé non lucratif



REPLISSEZ
UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

OU



IMPRIMEZ
UN BULLETIN D'INSCRIPTION

PUBLICS

- Présidents
- Administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- apports théorique et méthodologiques
- apports d'exemples pratiques tirés de l'expérience
- échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans le secteur privé non lucratif